

ORIGINAL: ANGLAIS
3 juin 1952

SECRET
COMPTE-RENDU
AC/18-R/1

GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'EXAMINER LA QUESTION
DE L'INSTALLATION DU SIEGE PERMANENT DE L'OTAN

Compte-Rendu d'une Réunion
tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 30 mai 1952 à 15 h.30

PRESENTS

Président : M. H.F.L.K. Van Vredenburg (Secrétaire Général
Délégué)
M. A. de Staerke (Belgique) M. E. Burin des Roziers (France)
M. J.L. Loughran (Etats-Unis) M. S.C. Sommerfelt (Norvège)
Dr. H.C. Queiroz (Portugal)

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Dr. H.D. Pierson (Directeur du Budget et de la Comptabilité
(par interim)
Miss L. Peart (Secrétaire)

EGALEMENT PRESENTS

M. P. Chatenet }
M. Richard } (France)

SOMMAIRE

<u>Point</u>	<u>Sujet</u>	<u>Page No.</u>
I	Rapport du Représentant exposant les recherches entreprises par son Gouvernement sur l'emplacement éventuel du siège permanent de l'OTAN	1
II	Echange de vues sur le rapport du Représentant de la France	2

I. RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA FRANCE EXPOSANT LES RECHERCHES ENTREPRISES PAR SON GOUVERNEMENT SUR L'EMPLACEMENT EVENTUEL DU SIEGE PERMANENT DE L'OTAN.

1. LE PRESIDENT rappelle la décision prise par le Conseil de l'Atlantique Nord au cours de sa première réunion à Paris, en vertu de laquelle le Gouvernement français avait été invité à soumettre à l'examen du Groupe de Travail des propositions sur les divers emplacements qui pourraient éventuellement convenir à l'installation du siège permanent de l'OTAN.
2. LE REPRESENTANT DE LA FRANCE déclare que le Comité chargé d'étudier la question ne sera pas en mesure de fournir, avant le milieu de la semaine prochaine, un rapport complet sur les recherches entreprises. Toutefois, le Représentant de la France peut dès maintenant présenter au Groupe de Travail un exposé général sur les trois solutions qui ont été envisagées, en indiquant les principaux avantages et inconvénients de chacune.
3. La première solution consisterait à utiliser les édifices qui existent déjà. On a découvert que le seul bâtiment libre qui puisse répondre aux besoins de l'OTAN était les "Petites Ecuries" du Château de Versailles. De toutes façons, le Gouvernement français avait l'intention d'entreprendre des travaux de restauration au Château de Versailles et dans ses annexes; cela entraînerait une dépense de 700 millions de francs, qui serait à la charge du Gouvernement français. Il faudrait également construire une annexe à l'usage de l'OTAN dont le coût représenterait un nouveau devis de 700 millions, à répartir entre les pays membres de l'OTAN.
4. Outre la distance de Paris, le grand inconvénient de ce plan est qu'il faudrait au moins quatorze mois pour terminer les travaux, et qu'il n'est nullement certain qu'on puisse respecter ce délai car la rénovation des édifices historiques entraîne des consultations et des négociations avec le Ministère de l'Education et des Beaux Arts.
5. La seconde solution possible envisagée par le Gouvernement français consiste à construire pour l'OTAN un bâtiment temporaire sur le modèle de celui du SHAPE; ce bâtiment serait plus solide que l'édifice temporaire de l'OTAN au Palais de Chaillot; néanmoins on ne se servirait pas de matériaux permanents pour sa construction. Le coût s'élèverait à 1.500.000.000, dont 500 millions représenteraient le prix d'achat du terrain.
6. On estime que les travaux de construction pourraient être effectués en neuf ou dix mois, mais les négociations préliminaires prendraient un certain temps car l'acquisition d'un emplacement qui convienne pour la construction des bâtiments permanents ne manquerait pas de soulever quelques difficultés. Le seul terrain découvert jusqu'ici se trouve sur le Boulevard Lannes; à l'heure actuelle il appartient à la Ville de Paris, et son achat ne serait pas facilement réalisable étant donné les restrictions de construction qui sont en vigueur dans cette zone, pour des raisons d'esthétique.
7. La troisième solution consiste à construire un édifice permanent en pierre pour l'OTAN. Cette solution a été envisagée jusqu'ici d'après les possibilités qu'offrent actuellement les bâtiments et le terrain de l'OECE. On propose d'utiliser l'une des annexes de l'OECE, qui pourrait être mise à la disposition de l'OTAN par suite des compressions actuellement opérées dans les effectifs de l'OECE; en outre, on érigerait un bâtiment sur une parcelle de terrain qu'à l'origine l'OECE s'était proposé

d'acheter, dans le cadre d'un plan de création à Paris d'un centre pour les Organisations Internationales. On évalue provisoirement cette dépense à 1.400.000.000 de francs.

8. On estime qu'à dater du jour où la décision sera prise un délai de dix mois sera nécessaire pour la construction. Il ne faut pas trop tarder à prendre cette décision car l'OECE a déjà entamé des négociations préliminaires en vue de l'acquisition du terrain. L'emplacement est déjà libéré de toutes les restrictions portant sur la construction, et les contrats préparés conformément au projet initial de l'OECE. A l'encontre de certaines prévisions, il semble que l'OECE ne soulèverait aucune objection politique sérieuse contre l'installation de l'OTAN dans le voisinage de ses propres bureaux. En fait, il ne reste en suspens que l'autorisation du Comité Directeur de l'OECE pour l'achat du terrain par l'OECE en vue de la revente à l'OTAN, dès que le Conseil de l'Atlantique Nord aura pris la décision nécessaire.

Géographiquement, ce plan offre l'avantage d'être plus pratique pour l'OTAN que les deux autres possibilités examinées, les bureaux de l'OECE étant situés à proximité des quartiers résidentiels et diplomatiques de Paris. Le seul désavantage du quartier de la Muette est que les constructions y sont déjà très denses et qu'il reste fort peu d'espace, soit pour le stationnement des voitures, soit pour tous agrandissements du bâtiment de l'OTAN qui pourraient devenir nécessaires dans l'avenir.

II. ECHANGE DE VUES SUR LE RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA FRANCE.

10. La discussion qui suit la déclaration du Représentant de la France porte principalement sur les deux points suivants :

- (1) dispositions à prendre pour l'aménagement de bureaux pouvant convenir aux délégations nationales auprès de l'OTAN dans le voisinage immédiat des bureaux du Secrétariat International, si l'on adopte le projet d'utilisation des possibilités offertes par l'OECE,
- (2) la possibilité de construire pour l'OTAN un bâtiment durable en pierre de taille dans un quartier dont la densité de construction soit moindre qu'à la Muette.

11. Sur le premier point, le Représentant de la France déclare que, d'après les renseignements qu'il possède, 120 bureaux sont actuellement disponibles dans l'annexe existante de l'OECE que l'OTAN pourrait reprendre, et l'on prévoit que 350 bureaux supplémentaires pourraient être aménagés dans le nouveau bâtiment à construire sur le terrain de l'OECE.

12. Quant au second point soulevé au cours de la discussion, le Représentant de la France déclare que son Gouvernement aurait des difficultés à acheter le terrain nécessaire. Pour répondre à la suggestion que l'une des solutions offertes au Gouvernement pourrait être l'expropriation d'un terrain, il déclare que, bien qu'en l'ait fait dans le cas de l'OECE, on considère que cette procédure serait difficile à adopter actuellement.

13. LE GROUPE DE TRAVAIL prend les décisions suivantes :

- (1) le plan le plus acceptable, de l'avis de toutes les Délégations représentées, consiste à construire un bâtiment durable en pierre, en utilisant les possibilités d'installation offertes par l'OECE.

- (2) Le Représentant de la France sera prié de soumettre au Groupe de Travail, lors de sa prochaine réunion, des détails plus complets sur le plan mentionné plus haut, en indiquant tout particulièrement les possibilités qu'il offre de donner des bureaux aux délégations nationales dans le même corps de bâtiment que le Secrétariat International, et les salles de conférences.
- (3) Un bref rapport provisoire du Président sur les délibérations du Groupe de Travail sera soumis au Conseil de l'Atlantique Nord lors de sa réunion de mercredi 4 juin 1952.
- (4) Un rapport définitif, destiné au Conseil de l'Atlantique Nord, sera établi à l'issue de la prochaine réunion du Groupe de Travail.
- (5) Sur la proposition du Représentant de la France, on devra considérer comme strictement confidentielles les opinions exprimées au cours de la discussion sur le futur siège permanent de l'OTAN afin d'éviter le risque de compromettre le résultat des négociations préliminaires entamées actuellement avec l'OECE.

14. La prochaine réunion du Groupe de Travail se tiendra le jeudi 5 juin 1952, à 15 h.30.

La séance est levée à 16 heures 30.

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.